

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE TUNISIE

37 rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport – 2035 Ariana

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **30 mai 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **1 215 850 dinars** par incorporation de réserves exonérées, et ce, par l'émission de **48 634 actions** nouvelles gratuites, de nominal 25 dinars chacune, pour le porter ainsi **de 36 476 100 dinars à 37 691 950 dinars**.

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite** pour **trente (30) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2018**.

AIR LIQUIDE TUNISIE procédera à l'acquisition et l'annulation de 24 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital ainsi de procéder à la modification corrélative des statuts.

Jouissance des actions nouvelles

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **16 octobre 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **16 octobre 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **16 octobre 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **16 octobre 2018**.